Accusé de réception en préfecture 075-257550004-20240306-2024-008-5-DE Date de télétransmission : 06/03/2024 Date de réception préfecture : 06/03/2024

## SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Mise en ligne le 7 mars 2024

Délibération n° 2024-008-5 Séance du 5 mars 2024

Adhésion à l'association Club des Utilisateurs EKSAÉ

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 22 février 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'association Club des Utilisateurs EKSAÉ,

Considérant que l'association Club des Utilisateurs EKSAÉ pourra constituer, pour le syndicat, un lieu d'échanges ayant pour but de faciliter le partage d'informations et d'expériences,

## Après en avoir délibéré

- Article 1 : Autorise Monsieur le Président à adhérer à l'association Club des Utilisateurs EKSAÉ, dont le siège social se situe 10 rue Vignon 75009 Paris.
- <u>Article 2</u>: Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation à cette association.
- <u>Article 3</u>: Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 300 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER